

Quatre obligations d'une activité cédée

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **Aucune obligation n'est retirée du référentiel.** Une obligation retirée disparaît de l'histoire, et il faut pouvoir montrer en 2028 qu'elle s'appliquait jusqu'en 2025 et qu'elle a été remplie jusque-là.

Obligation	Rattachée à	Cédée le	Échéances produites depuis
A	Activité cédée	30/09/2025	1
B	Activité cédée	30/09/2025	1
C	Activité cédée	30/09/2025	2
D	Activité cédée	30/09/2025	4 — trimestrielle

Un compteur qui affiche en permanence des retards que personne ne traite apprend à ne plus regarder le compteur. C'est le vrai coût de ces quatre obligations, et il porte sur les quatre-vingts autres.

Ce qui est proposé

Action	Effet	La garantie qui l'accompagne
Marquer « éteinte au 30/09/2025 »	Cesse de produire des échéances	Aucun retrait
Inscrire le motif	Cession de l'activité	—
Conserver les preuves antérieures	Le référentiel garde sa mémoire	—

La question posée dans l'autre sens

La cession de 2025 a-t-elle fait naître des obligations nouvelles — au titre de la cession elle-même, ou au titre de ce qui reste ? L'agent pose la question et ne peut pas y répondre.

Le référentiel ne contient que ce que l'entreprise y a mis. Une obligation qui n'y figure pas ne fera jamais rien signaler, et c'est le trou le plus dangereux de ce dispositif — il est écrit ici plutôt que laissé implicite.

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.